Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 056-215600149-20260519-402026-DE

République Française
Département MORBIHAN
Commune de BERNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/05/2026

Référence
2026 -040

Objet de la délibération
Création et suppression de postes

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	18	18

Date de la convocation
12/05/2026

Date d'affichage
12/05/2026

Vote
A l'unanimité Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Vannes
Le :

Et

Publication ou notification du :

L' an 2026 et le 19 Mai à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie sous la présidence de GUILLOUX David, Maire

Présents : M. GUILLOUX David, Mme FLEGEO BRACHET Maryse, M. JACQUES Laurent, Mme LE DAIN Josiane, M. LE DORTZ Pascal, M. ZANOTELLI Christian, M. COURTEAUD Patrice, Mme FLÉGEAU Andrée, M. PAUILLAC Dominique, Mme DUCLOS Nathalie, Mme LE PARC Isabelle, Mme JÉGOUZO Anne, Mme LUCAS Nicole, M. FRANCOIS Julien, M. GRAGNIC Luigi, M. GUILLOIS Guillaume, Mme LÉVENARD Sarah, M. SIMON Bartek

Excusée : Mme DUCLOS Nathalie

Excusée ayant donné procuration : Mme LARGEAU Cathy à Mme JÉGOUZO Anne

A été nommé secrétaire : M. SIMON Bartek

Objet de la délibération : Création et suppression de postes

Monsieur le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.
Monsieur le Maire indique que, dans le cadre des possibilités d'avancement de grade,
- Un agent, occupant actuellement un poste d'Attaché, remplit les conditions pour un avancement au grade d'Attaché Principal. La durée hebdomadaire de service qui y est rattachée est fixée à 35h.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :
- de supprimer un poste d'Attaché à temps complet
- de créer un poste d'Attaché Principal à temps complet
- de rectifier le tableau des effectifs à compter du 1er juillet 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de supprimer un poste d'Attaché à temps complet
- de créer un poste d'Attaché Principal à temps complet
- de modifier en conséquence le tableau des effectifs dont la nouvelle composition figure en annexe,
- d'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget, chapitre 012, article 6411

MAIRIE DE BERNE (Morbihan)

Pour copie conforme :
En mairie, le 20/05/2026
Le Maire,

David GUILLOUX